

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Braillyans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 0.2) Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salim : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : M. André AVIS François : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSPERRIN, JS. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

Mandataires : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), M.L. DALPHIN, AS. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Délibération n°2020/005189

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé de réviser les AP-AE/CP déjà ouvertes lors des exercices précédents. Le besoin de financement (reste à charge de Grand Besançon Métropole après subventions des partenaires) de quatre AP-AE/CP n'est pas modifié. La révision porte uniquement sur l'actualisation de l'échéancier de Crédits de Paiement (CP) en fonction des réalisations de 2019.

Seules les AP/CP Habitat 2013-2021 et PNRU 2016-2024 connaissent une augmentation du total d'AP en dépenses et recettes.

Deux créations d'AP/CP sont proposées : Campus et Grande Bibliothèque toutes deux sur le budget principal.

I. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) ne varie pas

La révision éventuelle des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Une synthèse des AP-AE est annexée aux maquettes budgétaires du Budget Primitif 2020.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

Il est proposé la révision des AP-AE/CP suivantes dont le besoin de financement ne varie pas mais dont les échéanciers de CP sont ajustés notamment en fonction des réalisations de 2019 :

- AP-AE/CP « Marnières »,
- AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
- AP/CP « Infrastructures Nord » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports).

Le besoin de financement correspond au solde restant à charge du Grand Besançon après intégration des subventions de nos partenaires (sur notification). Le besoin de financement des AP-AE/CP présentées ci-dessous n'est pas modifié.

Il est proposé d'actualiser les échéanciers de CP comme suit au regard des réalisations 2019 :

Commission	Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE/CP pour BP 2020	Echéanciers de l'AP-AE/CP						Besoin de financement	
				Réalisé antérieur à 2020	CP 2020	2021	2022	2023	2024		2025 et au-delà
BUDGET PRINCIPAL											
3	Marnières AP et AE	D	9 646 173 €	8 698 637 €	136 000 €	322 000 €	210 368 €	180 162 €	28 899 €	70 107 €	9 627 000 €
		Vote précédent BP 2019		8 733 470 €	150 796 €	217 000 €	207 000 €	180 162 €	157 745 €	0 €	
		R	19 173 €	19 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2019		19 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
5	Aides à la pierre déléguées	D	8 600 969 €	5 803 528 €	462 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	735 441 €	0 €
		Vote précédent BP 2019		5 844 454 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	756 515 €	
		R	8 600 969 €	6 168 487 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	432 482 €	
		Vote précédent BP 2019		5 636 598 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 464 371 €	
BUDGET TRANSPORTS											
2	réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine	D	11 864 538 €	9 458 622 €	0 €	2 405 916 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 564 827 €
		Vote précédent BP 2017		11 864 538 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		R	7 299 711 €	6 999 711 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent BP 2017		7 299 711 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
2	Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte	D	21 659 999 €	20 306 453 €	1 353 546 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 521 940 €
		Vote précédent DM3 2019		21 659 999 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		R	5 138 059 €	4 252 342 €	885 717 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Vote précédent DM3 2019		5 044 621 €	93 438 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

II. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) varie

A/ AP Habitat 2013-2021

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (DM3 2016)	AP précédente BP 2019	AP révisée BP 2020	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	13 584 191	13 584 191	16 284 191	2 700 000
Montant des recettes de l'AP	0	0	2 200	2 200

1. Rappel du programme initial

Afin de simplifier la gestion des AP/CP relatives à la compétence habitat et favoriser la souplesse et la réactivité dans la gestion des crédits, il a été décidé fin 2016 de regrouper dans une seule et même autorisation de programme les trois AP/CP suivantes :

- subventions construction logements locatifs 2013-2019,
- soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019,
- soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019.

et d'y inclure l'opération de soutien à l'accession sociale initialement gérée hors AP/CP.

Le montant initial de la nouvelle AP/CP « Habitat 2013-2019 » créée est alors de 13 584 191 €.

2. Révision de l'AP

Au regard de la prorogation de 2 ans du PLH 2013-2019, il est proposé de renommer cette AP Habitat 2013-2021, ce qui correspond à la période d'engagement, les paiements pouvant intervenir sur une période plus longue en fonction des réalisations des opérations, et d'intégrer les budgets nécessaires pour assurer la prorogation sur 2 ans.

Cette AP regroupe 4 opérations distinctes :

- opération Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021 ;
- opération Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021 ;
- opération Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021 ;
- opération Soutien à l'accession sociale 2013-2021 dont le solde permettra d'assurer les 2 ans de prorogation et de provisionner 50 000€ par an pendant 5 ans pour permettre le financement d'une opération nouvelle à destination de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS).

Cette AP nécessite donc une revalorisation totale de 2 700 000€ afin de permettre la poursuite des engagements de Grand Besançon Métropole sur les 2 ans de prorogation du PLH.

Les recettes correspondent à des remboursements de trop perçus pour un montant de 2 200€ en 2019.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2019)

BP 2019										
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES										
204	Subvention d'équipement	3 669 851	13 584 191	2 146 626	1 600 795	2 246 875	2 390 000	1 848 887	1 690 000	1 661 009
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019	1 636 419	2 910 381	685 573	665 921	700 000	700 000	158 887		
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019	270 064	3 079 936	519 592	290 997	300 000	500 000	500 000	500 000	469 348
	Subventions construction logements locatifs 2013-2019	1 763 368	6 361 874	829 661	505 676	1 056 875	1 000 000	1 000 000	1 000 000	969 661
	Soutien à l'accession sociale		1 232 000	111 800	138 200	190 000	190 000	190 000	190 000	222 000
	TOTAL	3 669 851	13 584 191	2 146 626	1 600 795	2 246 875	2 390 000	1 848 887	1 690 000	1 661 009
RECETTES										
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* correspond aux montants réalisés sur les anciennes AP (avant regroupement)										

Tableau II : Programme révisé BP 2020

BP 2020													
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	réalisé 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES													
204	Subvention d'équipement	3 669 851	16 284 191	2 146 626	1 600 795	1 890 134	2 663 705	2 088 000	2 049 687	1 138 000	1 006 600	935 000	765 644
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019	1 636 419	4 751 494	685 573	665 921	788 313	750 000	950 000	911 687	0	0	0	0
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019	270 064	3 079 936	519 592	290 997	149 822	300 000	275 000	275 000	275 000	275 000	275 000	444 526
	Subventions construction logements locatifs 2013-2019	1 763 368	7 220 761	829 661	505 676	853 600	1 410 705	660 000	660 000	660 000	660 000	660 000	321 118
	Soutien à l'accession sociale		1 232 000	111 800	138 200	98 400	203 000	203 000	203 000	203 000	71 600	0	0
	TOTAL	3 669 851	16 284 191	2 146 626	1 600 795	1 890 134	2 663 705	2 088 000	2 049 687	1 138 000	1 006 600	935 000	765 644
RECETTES													
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	regularisations (trop perçus.)		2 200	0	0	2 200							
* correspond aux montants réalisés sur les anciennes AP (avant regroupement)													

B/ AP PNRU 2016-2024

Caractéristiques financières de l'AP					
	Réalisé Hors AP	AP initiale (BP 2017)	AP précédente BP 2019	Révision BP 2020	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	321 900	10 000 000	10 000 000	19 098 669	9 098 669
Montant des recettes de l'AP	281 372	0	0	3 698 860	3 698 860

1. Rappel du programme initial

Le contrat de Ville 2015-2020 s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement humain, économique, urbain et de cohésion sociale.

Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser leur bonne articulation avec le volet « développement social » de la politique de la ville. Deux quartiers parmi les cinq inscrits en géographie prioritaire (Planoise, Grette, Montrapon, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps) font l'objet d'un projet de renouvellement urbain ; il s'agit de Planoise, quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de la Grette (quartier d'intérêt régional du NPNRU).

Dans le cadre du NPNRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a mis en place de nouvelles modalités d'élaboration des projets qui se déroulent en deux temps :

- **le protocole de préfiguration – avril 2016** - qui permet de préciser l'ambition des projets de renouvellement urbain en mobilisant un programme d'études et des moyens d'ingénierie permettant de définir les projets opérationnels,
- **la convention pluriannuelle** de renouvellement urbain qui arrête le projet opérationnel et les conditions, notamment financières, de sa mise en œuvre.

Au cas présent, les problématiques, les enjeux et les dimensionnements étant très différents pour chaque quartier, les projets ont progressé à un rythme différent. Il a donc été décidé que la contractualisation avec l'ANRU se ferait en deux temps.

C'est ainsi que, dans un premier temps, le projet Grette et la convention correspondante ont été soumis au Conseil Communautaire du 15/11/2018 (convention signée en juin 2019).

Les 10 M€ initialement prévus dans l'AP étaient destinés aux opérations de Renouvellement Urbain (NPNRU Planoise et PRIR Grette). La MOUS et la reconstitution de l'offre se sont intégrées dans cette logique d'opérations.

Ces opérations ont nécessité en cours d'année 2017 de mobiliser des subventions destinées à accompagner le maître d'ouvrage Grand Besançon Habitat GBH pour les opérations de construction notamment d'habitat adapté.

De même, dans le cadre du protocole de préfiguration, la mise en œuvre de la MOUS a permis l'accompagnement au relogement des habitants des bâtiments 13 et 29 en collaboration avec le CCAS.

Un avenant à la convention pluriannuelle avec l'ANRU pour la réalisation et le financement du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Planoise a été pris en décembre 2019. Il convient d'actualiser l'AP pour prendre en compte cette révision.

En effet le total d'AP (19,1 M€) voté inclus :

- une partie des crédits dédiés au protocole de préfiguration réalisés entre 2017 et 2019 (0,2 M€), ainsi que des dépenses liées à des applications (0,1 M€)
- des crédits liés à la reconstitution de l'offre sur la Grette, inscrits dans le protocole (0,1 M€) et dans la convention pluriannuelle signée en juin 2019 pour (0,9 M€)
- l'avenant à la convention pluriannuelle pour le quartier de Planoise signé en décembre 2019 (17,9 M€)

2. Révision de l'AP : intégration de la convention pluriannuelle NPRU Planoise

Au fil des décennies Planoise a perdu de son attractivité résidentielle pour les classes moyennes et donc en mixité sociale. L'aggravation des problèmes de tranquillité et d'insécurité et la constante dégradation de l'image du quartier ont accentué ce phénomène.

L'enjeu du NPRU consiste donc aujourd'hui à arrêter la spirale négative dans laquelle le quartier est piégé et à mettre en place les éléments d'une transformation progressive pour le faire évoluer à moyen long terme vers un espace urbain rayonnant et apaisé au sein de la communauté urbaine :

- doté d'une fonction spécifique, de pôle d'excellence numérique à l'échelle de l'agglomération,
- fort d'un commerce et d'une économie revitalisés,
- en capacité d'attirer principalement des familles primo-accédantes ainsi que les seniors pour assurer davantage de mixité sociale.

Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des conditions nécessaires à l'émergence d'une véritable polarité urbaine vivante, attractive et de porter une ambition de quartier exemplaire pour Planoise.

Cette stratégie repose sur 3 piliers qui sont en cohérence avec ceux du contrat de ville :

- améliorer la tranquillité et les aménités urbaines
- développer l'économie et la place de Planoise dans l'agglomération
- améliorer l'attractivité des logements sociaux, conforter les copropriétés et préparer une nouvelle vague de diversification de l'offre

Plus précisément, la stratégie du NPRU pour le quartier de Planoise repose sur différents objectifs urbains, complémentaires les uns des autres :

- tirer parti du tramway, des équipements et services existants dont ceux à rayonnement d'agglomération pour attirer les flux externes vers le cœur de Planoise,
- conforter l'axe Nord/Sud « Ile de France-Cassin », esquissé dans le PRU1 notamment en améliorant qualitativement l'entrée du quartier en interface avec l'axe structurant de la rue de Dole et le quartier CHRU- Haut de Chazal :
 - o Coopérative numérique rue du Luxembourg,
 - o Maintien et développement de l'offre médicale avec la création d'un pôle santé sur Ile de France,
- attirer l'activité économique en misant sur le changement d'image et l'attractivité générés par le pôle d'excellence numérique
- revivifier le commerce notamment autour des 2 pôles Ile-de-France et Cassin,
- compléter le réseau d'équipements déjà présent en créant un nouveau gymnase, juxtaposé à l'actuel gymnase Diderot, permettant de créer un complexe sportif ambitieux répondant aux besoins du quartier mais permettant également d'organiser des compétitions sportives d'envergure
- restructurer les espaces publics et compléter le maillage viaire en misant sur l'urbanité et la pacification des espaces,
- redévelopper l'attractivité du logement :
- en menant un travail de résidentialisation qui inclut les réhabilitations du bâti
- en s'appuyant sur les qualités paysagères de Planoise qui seront préservées
- préparer la diversification de l'habitat grâce une dédensification très volontariste qui permettra à terme, grâce aux fonciers dégagés, d'accueillir des opérations créatrices de mixité sociale et résidentielle,

Les **crédits de paiement (CP) 2020** s'élèvent à 2,5 M€ et sont inscrits sur la Coopérative du numérique (0,3 M€), les centres commerciaux du pôle Ile de France et Epoisses (1,1 M€), la reconstitution de l'offre (0,1 M€), les études et aménagements d'ensemble sur les secteurs Cassin, Ile de France et Époisses (0,8 M€).

Ils permettront :

- le démarrage des marchés Architecte en chef, Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine (OPCU), la désignation d'expert sécurité et la maîtrise d'œuvre sur les travaux engagés,
- le démarrage des études de la Coopérative du Numérique, et le démarrage des opérations sur Ile de France et Epoisses,
- le démarrage des opérations de reconstitution de l'offre.

Enfin, la durée prévisionnelle de la convention est d'une quinzaine d'année (solde des paiements et fin de l'évaluation). Cependant la totalité des engagements des opérations incluses dans le périmètre du projet devra être réalisée au 31/12/2024.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2019)

BP 2019										
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES										
21	Etudes et MOUS	164 746	50 000	34 746	80 000					
204	Subventions	9 835 254	54 912	0	670 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 533 576	1 576 767
	TOTAL	10 000 000	104 912	34 746	750 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 533 576	1 576 767
RECETTES										
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 000 000	104 912	34 746	750 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 533 576	1 576 767
	Taux de couverture par financement CAGB	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé BP 2020

BP 2020													
Chapitre	Objet	Réalisé Hors AP	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +
DEPENSES													
20	Etudes	0	59 980	0	0	0	59 980	0	0	0	0	0	0
21	Etudes et MOUS	321 900	260 290	50 000	34 746	115 544	60 000	0	0	0	0	0	0
23	Travaux	0	8 344 045	0	0	0	865 000	838 794	1 196 282	1 995 225	2 864 005	348 018	236 722
204	Subventions	0	10 434 354	54 912	0	92 800	1 483 660	2 797 410	2 183 715	876 103	1 174 326	825 813	945 615
	TOTAL	321 900	19 098 669	104 912	34 746	208 344	2 468 640	3 636 204	3 379 997	2 871 328	4 038 331	1 173 831	1 182 337
RECETTES													
13	subvention	281 372	3 698 860	0	0	0	150 000	1 167 500	590 000	510 000	399 000	288 000	594 360

III. La création d'AP/CP

A/ AP Campus

1. Présentation du programme

La modernisation du campus Bouloie Temis vise à créer un campus d'excellence et fait partie du programme de travail du protocole d'accord de partenariat territorial « pour un grand pôle d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de projets de développement » Grand Besançon Synergie Campus.

Cet objectif nécessite de produire un véritable projet urbain qui dépasse le périmètre du secteur universitaire Bouloie-Temis en élargissant la réflexion sur les liens avec la ville, et notamment avec les quartiers adjacents, ainsi qu'entre les trois campus.

Ce projet porte sur les espaces publics (organisation et hiérarchisation des espaces, cohésion entre les sous-ensembles), l'immobilier (transition énergétique, implantation d'infrastructures nouvelles, extensions), la mobilité (accès, stationnement, liaisons vélo piéton...).

L'excellence passe par l'amélioration de l'offre de services et d'immobilier, pour consolider le positionnement de l'Université de Franche-Comté, de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechniques (ENSM), de la technopole TEMIS et leur attractivité, ainsi que par la promotion d'une haute qualité environnementale : cela nécessite une réhabilitation lourde de bâtiments anciens et énergivores pour offrir un meilleur confort aux étudiants et au personnel, une adaptation des locaux à une pédagogie réformée et un travail sur les espaces extérieurs afin de transformer le campus en parc urbain.

La transition énergétique est engagée sur le campus Bouloie, au travers des réhabilitations bâtementaires et isolations thermiques entamées ces dernières années (réhabilitation d'une aile de Propédeutique et opération après TEMIS, réhabilitation de logements du CROUS) et au travers de la chaufferie bois.

Porter un projet de CAMPUS du XXIème siècle, c'est aussi travailler les modes de circulation, organiser l'ouverture, l'accessibilité, la qualité de la vie, en organisant les connexions, en réduisant le sentiment d'éloignement, en rendant visibles les services et accompagnements proposés pour tous, étudiants, chercheurs, grand public, monde socio-économique.

Il découle ainsi du contrat de développement métropolitain et de la convention de coopération public-public « pour l'émergence d'un campus du XXIème siècle à Besançon » qui a conduit les travaux du schéma directeur du campus Bouloie-Temis les projets prioritaires suivants :

1) La construction de nouveaux équipements :

- un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'ISIFC et une augmentation de ses effectifs,
- la création d'un Learning Center,
- la construction d'une Maison des Sports dans le cadre du projet « Area Sport ».

2) La rénovation des espaces extérieurs :

- les espaces publics du Campus Bouloie,
- les espaces publics de la Technopole Temis,
- le renforcement des liens de tous types entre le campus Bouloie et la Technopole Temis.

3) La rénovation et la mise à niveau de bâtiments :

- la rénovation d'une salle d'hébergement numérique sécurisée,
- la réhabilitation des bâtiments « Droit » et « Métrologie »,
- la transformation de l'ancien siège du CROUS en lieu de vie pour les étudiants.

4) La mise en œuvre du 1% artistique :

La mise en œuvre du 1% artistique sera effectuée en prélevant sur chaque opération concernée 1% du coût travaux HT transformé en coût TDC dédié à la production d'une œuvre et ne verra pas l'ouverture d'une ligne spécifique. Elle est néanmoins citée ici pour mémoire.

Grand Besançon Métropole consacrera du 1% artistique sur les opérations ci-dessous :

- Learning Center : 24 650 €
- Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté : 39 000 €
- Area Sports : 6 200 €
- espaces extérieurs : 44 198 €
- rénovation des bâtiments de Métrologie : 37 500 €
- rénovation du bâtiment Droit : 36 500 €

Ce sont ainsi 188 048 € TDC qui seront consacrés à la création d'une œuvre artistique pensée et créée in situ afin de dialoguer avec le projet urbain d'ensemble du campus Bouloie-Temis pour le bénéfice de l'ensemble des partenaires du projet de rénovation du campus Bouloie-Temis.

2. Echéanciers et montants proposés

Caractéristiques financières de l'AP	
	AP initiale (BP 2020)
Montant des dépenses de l'AP	33 687 580
Montant des recettes de l'AP	19 506 712

Le programme global universitaire prévoit deux phases : une phase études sur l'ensemble des projets en 2020 et une phase travaux de 2021 à 2023. Ainsi, la majorité des investissements sont programmés sur la phase travaux qui mobilisera près de 31 M€.

En matière de recettes, dans le cadre du contrat de développement métropolitain, la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte un financement conséquent sur chaque opération, de l'ordre de 55% du montant HT, soit une subvention globale de plus de 16 M€.

L'Université s'est également engagée dans ce programme, à hauteur de 3,2 M€. Il s'agit de financements connus et inscrits dans l'AP.

D'autres partenaires seront sollicités au fur et à mesure de l'avancement des opérations, notamment le Département du Doubs. Toute nouvelle subvention connue viendra compléter le montant de recettes actuellement inscrit sur la ligne d'AP.

L'objectif de plan de financement vise à limiter la part nette de Grand Besançon Métropole à 8,3 M€ sur l'ensemble du programme détaillé ci-avant.

Les dépenses et recettes 2019 (avant AP) : avant la création de l'AP, les dépenses se sont élevées à 720 000 € pour le financement de l'étude du schéma directeur du campus Bouloie-Temis. Cette étude fait l'objet d'un co-financement entre GBM, la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Université de Franche-Comté, le CROUS, la Ville de Besançon, le SMPSI et la CDC. Les fonds appelés en 2019 à l'ensemble de ces partenaires s'élèvent à 295 455 €.

Une étude préalable au projet d'implantation de l'ISIFC dans de nouveaux locaux a été diligentée en 2019 pour un montant de 7 920 €. Cette étude avait pour objet de faire vérifier si l'ISIFC pouvait intégrer un programme préexistant et non commercialisé sur les Hauts-Du Chazal.

Par ailleurs, un premier encaissement de subvention est intervenu en provenance de l'Université au titre du schéma directeur global d'aménagement, à hauteur de 274 831 € (versement affecté au bâtiment d'hébergement numérique sécurisé).

Les crédits de paiement (CP) 2020 : en 2020, le projet du campus Bouloie-Temis entre en phase opérationnelle au sens où l'ensemble des projets feront l'objet d'avant-projets définitifs dès août 2020. Il s'agit donc de financer en 2020 l'ensemble des études des opérations sous maîtrise d'ouvrage GBM : ISIFC (0,5 M€), Learning Center (0,6 M€), Area sports (0,2 M€), espaces publics (0,8 M€) et bâtiment salle de sécurisation numérique (0,5 M€) pour un montant global de 2,7 M€. Par ailleurs, GBM participera en 2020 au financement du lieu de vie étudiant en cœur de campus sous maîtrise d'ouvrage du CROUS à hauteur de 0,1 M€.

En matière de subventions, GBM devrait percevoir des subventions à hauteur de 1,8 M€ pour financer les projets ISIFC, Learning Center, Area Sports, Espaces publics et mise à niveau des bâtiments.

La part nette GBM, calculée sur le montant hors taxes des dépenses, s'élève à 8,3 M€ conformément au contrat métropolitain.

A noter que les recettes de FCTVA perçues par GBM ne sont pas inscrites dans l'AP.

BP 2020									
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2020 (Hors AP)	reports 2019 (Hors AP)	Montant total de l'AP	2020	2021	2022	2023
DEPENSES									
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT									
20	Etudes schéma directeur amgt	850 000	720 000		130 000	130 000			
CAMPUS / ISIFC									
45 811	ISIFC	6 000 000	7 920	60 000	5 932 080	415 000	1 800 000	1 800 000	1 917 080
CAMPUS / LEARNING CENTER									
45 812	LEARNING CENTER	4 320 000			4 320 000	415 000	1 000 000	2 500 000	405 000
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT									
45 813	AREA SPORT (GT)	3 450 000			3 450 000	50 000	400 000	1 800 000	1 200 000
45 813	AREA SPORT (DAB)	150 000			150 000	100 000	50 000		
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC									
45 814	ESPACES PUBLICS	6 888 000			6 888 000	800 000	3 000 000	2 416 000	672 000
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS									
45 818	Bâtiment Salle de sécurisation numérique	600 000			600 000	20 000	300 000	280 000	
45 817	Bâtiment Métrologie	6 000 000			6 000 000	400 000	2 000 000	2 000 000	1 600 000
45 815	Bâtiment Droit	5 880 000			5 880 000	400 000	2 700 000	2 700 000	80 000
204	Lieu de vie étudiants	337 500			337 500		101 250	168 750	67 500
TOTAL DEPENSES		34 475 500	727 920	60 000	33 687 580	2 730 000	11 351 250	13 664 750	5 941 580
RECETTES									
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT									
13	Région	330 000	150 000		180 000	9 167	170 833		
13	CDC	50 000	25 000		25 000		25 000		
13	Université	65 169	65 169		-				
13	CROUS	33 119	-		33 119		33 119		
13	VDB	28 337	28 337		-				
13	SMPSI	26 950	26 950		-				
CAMPUS / ISIFC									
45 821	ISIFC	4 250 000	300 000		3 950 000	329 167	1 225 000	1 325 000	1 070 833
CAMPUS / LEARNING CENTER									
45 822	LEARNING CENTER	3 091 593	-		3 091 593	475 000	858 333	1 758 260	
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT									
45 823	AREA SPORT (DAB)	1 990 000	-		1 990 000	91 667	333 333	975 000	590 000
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC									
45 824	ESPACES PUBLICS	3 701 944	-		3 701 944	624 332	1 639 000	1 272 000	166 612
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS									
45 825	Bâtiment Droit	6 535 056	-		6 535 056	313 167	2 484 000	3 606 833	131 056
45 827	Bâtiment Métrologie	-	-		-				
45 828	Bâtiment Hbgt sécurisé	274 831	274 831		-				
TOTAL RECETTES		20 376 999	870 287		19 506 712	1 842 500	6 768 618	8 937 093	1 958 501

B/ AP Grande Bibliothèque

1. Présentation du programme

Grand Besançon Métropole souhaite édifier au cœur de la future Cité des Savoirs et de l'Innovation une Grande Bibliothèque qui rayonnera sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau centre culturel réunira en un seul lieu :

- une bibliothèque de lecture publique, qui rassemblera les services de la médiathèque Pierre Bayle et de la bibliothèque d'études et de conservation ;
- une bibliothèque universitaire qui abritera les collections et les services nécessaires aux étudiants de la faculté des lettres et des sciences humaines.

Ce futur équipement attractif déclaré d'intérêt communautaire par Grand Besançon Métropole (délibération du 24 mai 2018) sera aménagé sur le site Saint-Jacques, lieu emblématique du centre-ville en pleine reconversion.

Dans le cadre du schéma général de développement de l'Enseignement supérieur et du campus de la Bouloie (Synergie Campus) et conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'Education relatif à la maîtrise d'ouvrage de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur, Grand Besançon Métropole se verra confier la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de bibliothèque universitaire, en accord avec le Rectorat et l'Université de Franche-Comté. Une convention sera préparée dans ce sens au cours de l'année 2020 pour une signature en 2021.

Dans un premier temps, GBM va réaliser en tant que maître d'ouvrage la phase pré-opérationnelle du projet, avec, d'une part, le lancement des études préalables et de maîtrise d'œuvre en vue d'élaborer les avant-projets et le projet du futur bâtiment, et d'autre part, par l'engagement des travaux préparatoires sur le site afin d'organiser sa libération. Au cours de l'année 2019 ont également eu lieu le concours de maîtrise d'œuvre et l'acquisition de la quasi-totalité de la parcelle dédiée au futur équipement.

2. Echéanciers et montants proposés

Caractéristiques financières de l'AP	
	AP initiale (BP 2020)
Montant des dépenses de l'AP	55 769 000
Montant des recettes de l'AP	31 162 970

L'ensemble du projet de la Grande Bibliothèque s'élève à 59 M€ TTC et correspond au montant de l'AP (55,7 M€ TTC) auquel s'ajoute les dépenses faites au cours de l'année 2019.

Les recettes figurant à l'AP (31,2 M€) correspondent à des subventions inscrites dans les contractualisations en cours (contrat de développement métropolitain avec la Région BFC et contrat « Porter une action concertée » P@C avec le Département), des engagements annoncés par les partenaires sur les modalités de financement des futurs équipements (Etat – DRAC, Université) ou des participations en cours de sollicitation auprès de l'Union Européenne (FEDER).

Les partenaires cités interviendront sur différentes phases de l'opération : les études et travaux préalables, les acquisitions foncières et les travaux de la Grande Bibliothèque.

Les subventions connues à ce jour sont inscrites dans l'AP ; d'autres participations seront sollicitées ultérieurement, au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, notamment en phase travaux. Ces financements seront notamment recherchés dans le cadre des futurs CPER 2021-2027, Programme opérationnel régional FEDER 2021-2027 et contrat avec le Département, compte-tenu du planning de réalisation de la Grande Bibliothèque. Toute nouvelle subvention notifiée et donc acquise viendra compléter le montant de recettes actuellement inscrit sur la ligne d'AP.

S'agissant de la Bibliothèque Universitaire, l'objectif de financement vise à limiter la part nette de Grand Besançon Métropole à 1,7 M€ sur les travaux, dans le cadre du plan de financement global du programme universitaire qui prévoit une participation globale de GBM de 11 M€.

Concernant la Médiathèque, l'objectif de plan de financement optimal est d'atteindre 80% de subvention sur l'opération.

Exécution 2019 hors AP:

- acquisition foncière auprès du Centre Hospitalier Universitaire (parcelle "de base") pour 2 164 K€ y compris les frais de notaire ;
- paiement des indemnités de concours aux 4 candidats non retenus (912 K€ TTC) ;
- réalisation et paiement des premiers travaux préparatoires (dont ceux de libération effectués par le CHU, AMO, ...) et frais d'études pour 943 K€.

Les crédits de paiement (CP) 2020 : (4 730 K€)

- poursuite d'une grande partie des travaux préparatoires (désamiantage, démolition et début fouilles archéologiques) pour 1,5 M€ ;
- réalisation des études préalables (conception, études techniques diverses) 2,5 M€ (TTC) ;
- autres dépenses diverses : 60 K€ ;
- acquisition d'une parcelle complémentaire (auprès de l'aménageur) : 0,6 M€.

Les crédits de paiement (CP) au-delà de 2021 et suivants : (51,6 M€)

- en 2021, poursuite et fin des travaux préparatoires (désamiantage / démolition chaufferie et intérieur du bâtiment St Bernard, fouilles archéologiques) ;
- à partir de 2022, réalisation des travaux y compris l'ensemble des prestations connexes (maîtrise d'œuvre, CSPS (coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé), contrôle technique, assurance, ...)
- fin 2024 et début 2025 : équipement intérieur, déménagement et ouverture au public.

BP 2020											
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2020 (hors AP)	reports 2019 (Hors AP)	Montant de l'AP	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES											
20	Etudes	4 085 000	943 245	556 755	2 585 000	2 585 000					
21	Frais acquisition	2 816 761	2 164 465	7 296	645 000	645 000					
23	Travaux	52 539 000			52 539 000	1 500 000	2 700 000	11 500 000	15 900 000	12 550 000	8 389 000
	TOTAL	59 440 761	3 107 710	564 051	55 769 000	4 730 000	2 700 000	11 500 000	15 900 000	12 550 000	8 389 000
RECETTES											
13	Subvention Région, Etat, Europe et CD25...	31 162 970	-		31 162 970	1 100 000	2 395 000	6 941 667	9 215 000	7 176 986	4 334 317

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- La révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Infrastructures Nord » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte» (Budget annexe Transports) ;

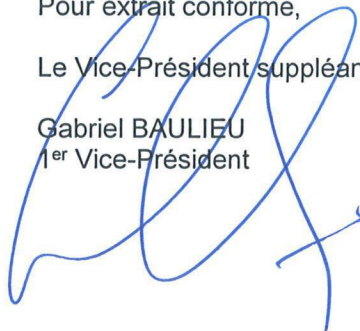
- L'augmentation des AP suivantes :
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « PNRU 2016-2024 » ;

- La création de deux autorisations de programme :
 - AP/CP « Campus »,
 - AP/CP « Grande Bibliothèque ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0